

**DÉROGATIONS MINEURES NOS
DM 3000917283, DM3000922404, DM 3000943422,
DM3000927722 ET DM 3000965122**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 2 mars 2015, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
DM3000 917283	5200, rue Riviera Lot 1 172 225	Permettre en zone résidentielle H4-6-351, pour l'agrandissement du bâtiment existant : <ul style="list-style-type: none">- une marge arrière de 5,70 m au lieu du minimum requis de 12 m;- l'ajout de quatre cases de stationnement hors rue sur le lot voisin numéro 1 171 742; Comme montré au plan projet d'implantation numéro P16158, minute 17411, préparé par l'arpenteur-géomètre François L. Arcand, le 7 janvier 2015.
DM3000 922404	11625, rue Pavillon Lot 1 171 394	Permettre en zone résidentielle H3-7-404, pour un bâtiment existant : <ul style="list-style-type: none">- une marge avant de 7,58 m au lieu du minimum requis de 8 m;- une marge latérale du côté sud-ouest de 2,93 m au lieu du minimum requis de 6 m; Comme montré au certificat de localisation, dossier 50052-1, minute 4626, préparé par l'arpenteur-géomètre Pierre Cardinal, le 3 décembre 2014.
DM3000 943422	4285, rue Redwood Lot 1 842 240	Permettre en zone résidentielle H1-4-285, pour un bâtiment existant, une marge arrière de 5,74 m au lieu du minimum requis de 7 m comme montré au certificat de localisation, dossier 25137, minute 22899, préparé par l'arpenteur-géomètre Bernard Léveillé, le 17 décembre 2014.
DM3000 927722	4497, rue Anderson Lot 1 368 038	Permettre en zone résidentielle H1-5-331, pour un bâtiment existant, une marge latérale du côté nord-est de 1,78 m au lieu du minimum requis de 2 m comme montré au certificat de localisation, dossier 2515-4, minute 1099, préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Alarie, le 27 août 2014.

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
DM3000 965122	5221-5297, rue du Sureau Lots projetés 5 609 317 à 5 609 336	<p>Permettre dans la zone résidentielle H3-6-347 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les lots projetés 5 609 318, 5 609 319, 5 609 322, 5 609 323, 5 609 326, 5 609 327, 5 609 330, 5 609 331, 5 609 334 et 5 609 335 une largeur de terrain de 7 m au lieu du minimum requis de 21 m pour les unités d'habitation unifamiliales H1 contiguës localisées au centre; - pour les lots projetés 5 609 317, 5 609 320, 5 609 321, 5 609 324, 5 609 325, 5 609 328, 5 609 329, 5 609 332, 5 609 333 et 5 609 336 une largeur de terrain de 9 m au lieu du minimum requis de 21 m pour les unités d'habitation unifamiliales H1 contiguës localisées aux extrémités; <p>Comme montré au plan d'aménagement 947-161, minute 4383, préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Croteau le 13 novembre 2014.</p>
<p>AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.</p> <p>DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO ce onzième jour du mois de février de l'an 2015.</p>		
<p>Suzanne Corbeil, avocate Directeur du bureau d'arrondissement et Secrétaire d'arrondissement</p>		
<p>/sr</p>		